



Adaptation des entreprises au changement climatique : agir maintenant !

Une étude des CCI de France

février 2025

Synthèse des propositions

Les impacts du dérèglement climatique se font de plus en plus sentir et en réparer les conséquences les plus dommageables coûte de plus en plus cher. S'il est impératif de poursuivre et renforcer les politiques engagées pour limiter les émissions de gaz à effet de serre à l'origine de ces évolutions, il faut désormais s'engager résolument pour prévenir les effets néfastes du réchauffement climatique sur les sociétés et l'économie. Autrement dit, **s'adapter** à un environnement dégradé.

Les mesures d'adaptation sont longues à mettre en place car elles impliquent de faire évoluer non seulement les infrastructures mais aussi les comportements. Il importe donc d'agir **dès maintenant**, avant que le coût de l'inaction ne dépasse le coût d'une adaptation inopportunément différée.

Bien que notre pays soit particulièrement exposé aux conséquences du réchauffement des températures mondiales, on constate que la culture du risque climatique est assez peu développée en France et que les entreprises apparaissent encore peu préparées à faire face aux conséquences du dérèglement climatique. Le réseau des CCI de France formule un certain nombre de recommandations pour que les impacts du réchauffement climatique soient mieux pris en compte. Un premier axe invite à renforcer la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises pour que celles qui sont exposées puissent s'engager dans des démarches d'adaptation. Un second axe explore les moyens de renforcer les politiques publiques en faveur de l'adaptation de la sphère économique dans un contexte budgétaire contraint.

1.- ANTICIPER LES IMPACTS DE L'AUGMENTATION RAPIDE DES RISQUES CLIMATIQUES SUR L'ECONOMIE

1.1.- Les risques climatiques sont encore largement sous-estimés par les entreprises

Les régions ne sont pas toutes exposées aux mêmes types d'aléas... mais aucune n'est à l'abri d'un évènement climatique extrême

Si les inondations représentent le premier risque naturel en termes de dommages causés, les sécheresses ont désormais des incidences économiques majeures, car de nombreux secteurs sont dépendants de la ressource en eau. Les vents violents et les récentes tempêtes ont également montré que les infrastructures aériennes des réseaux (lignes électriques et de télécommunications) pouvaient être endommagées, perturbant la continuité de l'activité. Quant aux périodes de fortes températures, plus fréquentes et plus longues, elles ont des impacts non négligeables les conditions de travail et la santé.

Ces évènements climatiques extrêmes ne sont pas nouveaux ; mais on constate une accélération de leur occurrence et une intensification de leurs effets, qui devraient inciter les décideurs à prendre rapidement des mesures pour renforcer leur résilience.

Les chaînes d'approvisionnement mondiales sont sous pression

On constate, par ailleurs, que, au-delà du territoire national, le changement climatique met aussi sous pression les chaînes d'approvisionnement mondiales. Cela se traduit par des tensions sur la production et sur les prix des denrées ou des produits directement impactés par la raréfaction des ressources ou les difficultés logistiques.

L'assurabilité des risques climatiques est remise en question

La multiplication des sinistres liés aux aléas climatiques conduit à une réduction du périmètre des biens assurables. On observe déjà une augmentation des primes et une réduction de la couverture... et même un retrait des assureurs de certains risques et/ou certaines zones géographiques. Ces réponses du monde de l'assurance à l'accroissement du coût des dommages pèsent dans les comptes des entreprises,

Pour toutes ces raisons, **le réseau des CCI est convaincu de la nécessité d'engager résolument et rapidement des démarches d'adaptation qui permettent d'anticiper les bouleversements à venir.**

1.2.- Une balance coût/avantage qui invite à agir sur le long terme

L'adaptation passe par la prévention des risques et la préparation de la gestion de crise ; mais elle ne doit pas être qu'une réponse ponctuelle à un évènement climatique extrême. Les mesures d'adaptation, pour être efficaces, doivent permettre de se projeter sur le long terme pour renforcer la résilience des agents économiques face aux changements climatiques.

Il s'agit aussi d'un enjeu d'attractivité du territoire. La fragilisation des infrastructures (routes, réseaux, etc.) et les risques de pertes de biens du fait de la survenance d'évènements climatiques extrêmes peuvent être un frein aux investissements.

L'adaptation aura un coût. L'absence d'adaptation aussi, et sans doute supérieur. Une entreprise exposée, directement ou indirectement, à un aléa climatique, qui n'aura pas pris les mesures pour en limiter voire en prévenir les impacts, est vulnérable : un risque pèse sur la continuité de son activité (destructions matérielles, rupture d'approvisionnement, restrictions d'eau et d'énergie, perturbation des conditions de travail, etc.) et, *in fine*, sur sa pérennité.

C'est pourquoi **le réseau des CCI recommande de renforcer la sensibilisation des entreprises, en particulier des PME, aux risques climatiques et de les accompagner dans leur démarche d'adaptation.**

2.- SENSIBILISER LES ENTREPRISES AUX RISQUES CLIMATIQUES ET LES ACCOMPAGNER DANS LEUR DEMARCHE D'ADAPTATION

Les grandes entreprises sont généralement assez bien préparées — notamment celles qui y sont incitées par le cadre normatif — mais les PME et les ETI le sont beaucoup moins. L'enquête réalisée par le CROCIS de la CCI Paris Ile de France en appui de cette étude, montre une méconnaissance flagrante des enjeux : plus des 2/3 des dirigeants interrogés ne pensent pas que leur activité puisse être perturbée voire menacée à court ou moyen terme par les conséquences du dérèglement climatique.

2.1.-Identifier les risques climatiques

Toutes les entreprises ne sont, bien sûr, pas concernées. Dans quel cas faut-il envisager de s'engager dans une démarche d'adaptation ? Pour répondre à cette question, il faut s'interroger sur sa capacité à faire face aux aléas climatiques et sur la durabilité de l'activité au regard de l'évolution attendue du climat. Dans cette optique, il est important de travailler sur des feuilles de route sectorielles et d'échanger entre pairs sur les bonnes pratiques.

Le réseau des CCI considère que la mise à disposition des chefs d'entreprise de documents illustrant par l'exemple l'ensemble des risques auxquels ces derniers peuvent être exposés est un levier simple et peu coûteux à actionner. De tels supports existent déjà mais on peut regretter qu'ils soient encore trop confidentiels.

RECOMMANDATION :

Organiser et renforcer la diffusion de documents illustrant, par l'exemple, l'ensemble des risques auxquels les entreprises d'une filière peuvent être exposées.

CCI France rappelle que les dirigeants de petites entreprises n'ont pas le temps ni souvent le réflexe de se renseigner sur leur éventuelle exposition aux risques climatiques. Aussi le réseau souhaite encourager une diffusion plus systématique des informations sectorielles et territoriales utiles. Les documents pourraient tous être rassemblés sur une même plateforme et chaque entreprise inscrite pourrait se voir automatiquement notifier les mises à jour choisies.

RECOMMANDATIONS :

Mettre à disposition des entreprises une plateforme qui leur permette de visualiser l'ensemble des documents relatifs aux risques climatiques en fonction de la localisation géographique de leurs installations.

Favoriser la transmission régulière d'informations en mode « push ».

2.2.- Évaluer les vulnérabilités

Comprendre les menaces liées au climat et comment l'entreprise peut être impactée implique de réaliser une cartographie des risques climatiques sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. L'analyse des résultats obtenus permet d'élaborer un plan d'adaptation, d'en évaluer les coûts et de fixer le calendrier des différentes actions à déployer. Pour ce faire, les entreprises ont besoin de méthodes.

Le cadre réglementaire en matière de durabilité (taxonomie et CSRD) peut être appréhendé comme un premier support pour engager la démarche. Ces normes européennes ne concernent cependant pas toutes les entreprises et, en leur état actuel, rebutent certaines organisations qui considèrent leur application comme une source de complexité supplémentaire.

Pour les encourager à évaluer les risques liés au climat, on ne peut donc qu'encourager les entreprises à se tourner vers des outils élaborés par différents acteurs qui les accompagnent traditionnellement (le [climadiag](#) de météo France, [ACT adaptation](#) de l'ADEME ou encore [OCARA](#) de Carbone 4...). Les CCI, en partenariat avec l'ADEME proposent, pour leur part, des accompagnements sur-mesure via l'outil [Climadiag Expert](#) en cours de déploiement.

Ces outils sont encore trop peu connus des entreprises et CCI France invite à en élargir la diffusion, notamment en direction des PME.

RECOMMANDATIONS :

Communiquer plus largement sur les outils à disposition des entreprises pour leur permettre d'évaluer leur vulnérabilité au changement climatique.

Renforcer et faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement au diagnostic.

S'agissant du financement de ces diagnostics, le réseau des CCI recommande de relancer les petites subventions vertes sur le modèle de celles accordées par Bpifrance pour inciter les PME à réduire leur impact environnemental. Le dispositif pourrait être reconduit, d'autant que ces petites subventions n'obèrent les finances publiques et se caractérisent par un fort effet de levier.

RECOMMANDATIONS :

Renforcer et pérenniser les moyens dédiés à la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises.

Reconduire les petites subventions vertes pour inciter les PME à réaliser des diagnostics de vulnérabilité.

Réaliser un diagnostic ne signifie pas nécessairement entrer dans une démarche lourde d'adaptation. Toutes les entreprises ne seront pas concernées. Mais il importe de faire en sorte que celles qui ont identifié des vulnérabilités puissent prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité de leur activité.

2.3.- Anticiper la gestion de crise

CCI France incite les entreprises à s'appuyer sur leurs parties prenantes pour préparer des plans d'urgence à déployer en cas de survenance d'un événement climatique extrême.

Adapter les conditions et l'organisation du travail

Les intempéries peuvent perturber très sérieusement l'organisation du travail. On sait que les fortes chaleurs peuvent entraîner des baisses de productivité liées à la fatigue, aux difficultés de concentration mais aussi augmenter les risques sanitaires et les risques d'accidents. CCI France recommande donc d'être particulièrement vigilant sur ces sujets.

RECOMMANDATION :

Inciter les entreprises à élaborer des plans d'urgence pour préserver la santé et la productivité de leurs collaborateurs en cas d'intempéries majeures.

Échanger avec des acteurs locaux et les opérateurs de l'État

Pour avoir une vue systémique des conséquences du changement climatique sur un territoire, c'est-à-dire pour être en mesure d'évaluer comment les différents impacts vont interagir les uns avec les autres, il est nécessaire que les différents acteurs d'un territoire échangent informations et retours d'expériences. Les CCI de France souhaitent que cette collaboration entre les acteurs locaux et les opérateurs de l'État (Cerema, ADEME, Agences de l'eau, Météo France, ...) soit facilitée.

RECOMMANDATION :

Encourager le développement d'un écosystème de partenaires (acteurs locaux et opérateurs de l'État) pour permettre aux entreprises de mieux appréhender leur exposition aux aléas climatiques.

Prévenir les risques liés au dérèglement climatique grâce à l'IA

CCI France a déjà eu l'occasion d'attirer l'attention des décideurs publics sur la nécessité de soutenir les investissements des PME qui proposent des solutions d'IA visant à mieux prévenir et gérer les risques liés au dérèglement climatique (V. CCI France, [IA et PME, Accompagner les PME françaises dans l'appropriation de l'intelligence artificielle](#), avril 2024).

RECOMMANDATION :

Élargir le crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV) aux projets d'IA favorisant l'adaptation au réchauffement climatique.

2.4.- Intégrer l'adaptation dans la stratégie de l'entreprise

Sensibiliser et former le personnel

CCI France considère que les enjeux de l'adaptation seront d'autant mieux compris dans l'entreprise qu'ils seront discutés avec les salariés ou leurs représentants.

RECOMMANDATIONS :

Encourager les chefs d'entreprises à mettre le sujet de l'adaptation au changement climatique à l'agenda de leurs discussions avec le CSE.

Dans les entreprises ne disposant pas de CSE, inviter les dirigeants à échanger pragmatiquement avec leurs salariés.

Le réseau des CCI considère, par ailleurs, qu'il faut renforcer les possibilités et offres de formation afin que les salariés puissent monter en compétence sur ces sujets nouveaux.

RECOMMANDATIONS :

Prolonger le dispositif de Financement FNE-formation afin de continuer à favoriser la montée en compétences des salariés dans le cadre de l'adaptation au changement climatique.

Inviter les OPCO (opérateurs de compétences) à prendre en charge les formations nécessaires à l'adaptation au changement climatique et adaptées aux besoins sectoriels.

Ouvrir la possibilité d'imposer à un salarié dont le poste est appelé à subir une modification substantielle ou à disparaître du fait d'une réorientation stratégique de l'entreprise pour tenir compte de ses besoins d'adaptation, d'utiliser son Compte Personnel de Formation (CPF) pour suivre une formation adaptée en vue de sa mise à niveau ou de son reclassement.

Travailler avec ses fournisseurs

CCI France insiste sur la nécessité de sécuriser sa chaîne d'approvisionnement lorsque celle-ci est exposée au risque climatique. Cela implique de travailler avec ses fournisseurs et/ou de diversifier les sources.

RECOMMANDATIONS :

Inciter les entreprises à vérifier l'exposition de leur chaîne d'approvisionnement et de leur chaîne logistique aux aléas climatiques.

Les encourager à mettre en place, si besoin, des mesures d'ajustement pour prévenir les ruptures dans la chaîne de valeur et les risques de suspension d'activité.

Favoriser la collaboration avec des partenaires extérieurs

Le réseau des CCI rappelle que le partage de bonnes pratiques et de solutions innovantes a généralement un impact très positif auprès des PME. C'est un levier qu'il faut impérativement activer en matière d'adaptation.

RECOMMANDATIONS :

Favoriser l'éclosion de communautés dédiées à la recherche de solutions favorisant l'adaptation au changement climatique.

Encourager la diffusion de cas d'usage concluants auprès des PME.

Prévenir les risques de mal-adaptation

CCI France souhaite aussi attirer l'attention des acteurs économiques sur les risques de mal-adaptation. Les stratégies d'adaptation doivent être pensées en considération de leurs impacts potentiels sur d'autres enjeux environnements ou sociaux. Elles doivent aussi être suffisamment souples pour permettre aux entreprises de se ménager des possibilités d'ajustements en fonction de circonstances nouvelles (innovations, données climatiques, etc.) ou imprévues.

RECOMMANDATIONS :

Sensibiliser les entreprises au piège de la mal-adaptation.

Encourager les projets qui peuvent être ajustés ou modifiés en fonction de l'évolution du climat.

Inviter les entreprises à mettre en place des systèmes de suivi pour évaluer régulièrement l'efficacité des mesures d'adaptation et ajuster les stratégies en conséquence.

Encourager les mesures d'adaptation présentant des co-bénéfices

L'enquête du CROCIS montre que ce sont les entreprises les plus engagées dans la décarbonation qui sont les plus sensibles à la nécessité de poursuivre par une démarche d'adaptation. Le réseau estime donc qu'il faut privilégier des offres d'accompagnement englobant tous les enjeux de la transition (décarbonation, adaptation, sobriété, économie circulaire, écoconception, etc.) afin de toucher le plus grand nombre d'entreprises.

RECOMMANDATION :

Développer des offres d'accompagnement englobant tous les enjeux de la transition (adaptation, décarbonation, sobriété, économie circulaire, écoconception...).

2.5.- Accompagner spécifiquement les PME tout au long de leur parcours d'adaptation

Les PME, en raison de leur taille et de leur capacité limitée à absorber les chocs, sont souvent plus vulnérables aux impacts du changement climatique que les grandes entreprises. Or elles disposent de ressources financières et humaines limitées, ce qui peut rendre difficile l'intégration de mesures d'adaptation sans soutien externe.

CCI France considère qu'il faut prévoir, pour les entreprises de moins de 250 salariés, un accompagnement spécifique, avec pour objectif de les aider à circonscrire le risque et de les alerter en cas d'orientation critique.

RECOMMANDATIONS :

Prévoir un accompagnement spécifique pour les entreprises de moins de 250 salariés consistant en un « audit d'éveil » aux enjeux climatiques suivi d'« audits de contrôle » périodiques pour aider les PME à circonscrire les risques.

Intégrer dans le questionnaire de cotation de la banque de France des items spécifiques à l'adaptation.

Le réseau rappelle que les PME jouent un rôle déterminant dans l'économie. En soutenant leur démarche d'adaptation, on peut générer un impact positif susceptible de se répercuter sur toute l'économie et renforcer ainsi la résilience de l'ensemble des acteurs.

3.- RENFORCER LES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'ADAPTATION DE LA SPHERE ECONOMIQUE AU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE

3.1.- Encourager l'innovation au service de l'adaptation

Favoriser le développement des technologies vertes

Les start-ups innovantes sont souvent confrontées à des problèmes de financement. Aussi, est-il important de prendre des mesures afin qu'elles puissent répondre aux besoins d'adaptation des entreprises nationales et d'enrayer l'exode de jeunes sociétés de la *green tech*.

Autre frein à lever, les délais d'obtention des autorisations nécessaires au déploiement de projets industriels innovants qui, dans certains secteurs, peuvent être très longs. Il en découle, là encore, des difficultés de financement qui peuvent conduire à l'abandon d'un certain nombre de projets pourtant très prometteurs.

RECOMMANDATIONS :

Favoriser le financement des start-ups développant des solutions permettant aux entreprises de s'adapter aux risques climatiques.

Renforcer les moyens alloués aux organismes délivrant des autorisations nécessaires au déploiement de nouvelles technologies, afin que les dossiers déposés soient étudiés dans des délais raisonnables.

Innover pour faire face à la raréfaction des ressources

Il est important d'orienter la recherche vers des produits ou process qui permettent de juguler les limites planétaires. Il convient notamment d'encourager les travaux de recherche sur de nouveaux matériaux et le développement de processus industriels moins gourmands en ressources.

RECOMMANDATIONS :

Encourager les travaux de recherche sur de nouveaux matériaux et le développement de processus industriels moins gourmands en ressources.

Encourager le développement de modèles d'économie circulaire.

Renforcer l'offre d'ingénierie

Si former les ingénieurs de demain apparaît comme une nécessité à l'heure où le déficit de compétences est flagrant, CCI France considère que l'effort ne doit pas uniquement porter sur la filière scientifique.

Renforcer les filières scientifiques pour répondre aux besoins de l'adaptation

Le réseau des CCI recommande de renforcer, dans la formation supérieure, les enseignements dédiés au réchauffement climatique et aux moyens d'y faire face. Cela implique de développer des parcours spécifiques dans les écoles d'ingénieurs et dans les formations techniques et technologiques, notamment dans les écoles d'architecture ou celles préparant aux métiers du bâtiment, et donc de former, dès à présent, les enseignants qui les dispenseront.

RECOMMANDATIONS :

Renforcer les offres de formations scientifiques pour répondre aux besoins en matière d'adaptation des modes de vie et de production au réchauffement climatique.

Généraliser la sensibilisation à l'adaptation dans tous les cursus scolaires et universitaires

Pour passer rapidement à l'action, il faut que la conscience de l'urgence soit largement partagée et que les solutions proposées pour y faire face soient acceptées. C'est pourquoi le réseau recommande de mettre en œuvre des approches pluridisciplinaires dans tous les cursus, et de sensibiliser les jeunes générations aux impératifs de l'adaptation dès le secondaire.

RECOMMANDATIONS :

Intégrer des enseignements sur l'adaptation au changement climatique dans tous les cursus en mettant en œuvre des approches pluridisciplinaires.

Sensibiliser, dès le collège, les jeunes générations aux impératifs de l'adaptation.

3.2.- Accompagner les transformations structurelles

Les pouvoirs publics ont un rôle crucial à jouer en étant non seulement moteur de cette transition, mais aussi exemplaires dans leurs propres pratiques et politiques.

Fluidifier les processus menant à l'adaptation

Pour le réseau des CCI, **il est essentiel de rendre le processus d'adaptation le plus fluide possible ;** il est de la responsabilité de chacun de faire en sorte que cette évolution vertueuse ne soit pas entravée.

RECOMMANDATION :

Garantir la fluidité du processus d'adaptation en facilitant la collaboration entre tous les acteurs de la chaîne et en veillant à limiter les frictions et délais au cours des interactions entre les différents intervenants.

Inciter les secteurs les plus exposés à repenser leur modèle d'affaires

Il est également de la responsabilité des pouvoirs publics d'inciter les filières les plus exposées à repenser leur modèle d'affaires et de préparer les entreprises aux risques de suspension de leur activité dans certains secteurs ou certains territoires.

RECOMMANDATION :

Encourager, par des leviers non-contraignants, les secteurs les plus exposés à repenser leur modèle d'affaires.

3.3.- Prévoir des financements à la hauteur des enjeux climatiques

L'enquête du CROCIS montre qu'un des premiers freins pour passer à l'action est le coût des mesures à mettre en place. Le réseau des CCI, soucieux de ne pas solliciter les finances publiques plus que nécessaire, s'est attaché à explorer des voies de financement de l'adaptation qui soient à la fois supportables et à fort effet de levier.

Développer une offre de prêts bonifiés

CCI France recommande d'enrichir l'offre de financements par des prêts « fléchés » vers l'adaptation climatique, dont une partie des intérêts pourrait être prise en charge par l'État. Des taux bonifiés ou des taux « verts » inférieurs aux taux moyens, compensés par un coût de refinancement auprès de la BCE moindre, pourraient être aussi envisagés.

RECOMMANDATION :

Proposer des taux préférentiels pour les prêts sollicités dans le cadre d'investissements d'adaptation pour encourager les PME à passer à l'action.

Proposer des prêts verts « adaptation » garantis par l'État

CCI France souhaite que l'État apporte sa garantie afin de faciliter l'accès des PME aux prêts bancaires permettant de réaliser les investissements nécessaires pour faire face au changement climatique. Ce soutien de l'État permettrait de renforcer l'offre de financement privé en faveur de l'adaptation et d'enclencher une démarche vertueuse.

RECOMMANDATION :

Proposer la garantie de l'État sur les prêts accordés aux PME pour financer des investissements d'adaptation.

Mobiliser l'épargne vers le financement de l'adaptation

Le réseau des CCI s'est déjà prononcé pour une meilleure orientation de l'épargne des ménages vers le financement des investissements productifs verts (V. CCI France, [Relever les défis du verdissement de l'industrie](#), déc. 2023). Il considère que le renforcement des fonds propres des PME doit être une priorité.

RECOMMANDATION :

Favoriser le renforcement des fonds propres des PME en repensant les incitations fiscales liées à l'investissement dans le capital de ces entreprises.

Pérenniser les aides en faveur de l'adaptation au changement climatique

La stabilité dans le financement de l'adaptation doit être garantie pour les entreprises puissent résolument s'engager sur le long terme.

Qu'il s'agisse du fonds vert, des petites subventions vertes ou du fonds Barnier, l'État a mobilisé des ressources fléchées vers l'adaptation au changement climatique. Le réseau souhaite que ces aides soient pérennisées.

RECOMMANDATION :

Pérenniser les aides en faveur de l'adaptation au changement climatique.

Retrouvez l'intégralité de l'étude :

<https://www.cci-paris-idf.fr/fr/prospective/adaptation-entreprises-changement-climat>